

Réaction de la TCRPAM à l'article de la Presse du 8 juin 2023 de Patrice Bergeron Communiqué de presse :

La TRCPAM souhaite réagir à l'[article](#) de Patrice Bergeron, paru dans la Presse le 8 juin 2023.

Les discours d'investissements servi à toutes les sauces, ça suffit!

La Table de concertation régionale sur les personnes proches aidantes de Montréal (TCRPAM) est une instance régionale montréalaise principalement composée et administrée par des organismes communautaires autonomes du grand domaine de la proche aide.

La TCRPAM veut encourager les personnes citoyennes et organismes à demeurer vigilant face à des titres accrocheurs, tel que « Québec accorde 6 millions supplémentaires par an aux organismes communautaires qui viennent en aide aux proches aidants ». La Table tient à se positionner face à cette annonce longtemps attendue, en relatant les faits réels et les expériences vécues par les futurs organismes récipiendaires de ces sommes longtemps promises.

Dans l'article, le gouvernement nous annonce qu'un financement récurrent sera versé à toutes les régions du Québec à des organismes qui reçoivent déjà des enveloppes du ministère de la santé et des services sociaux ». N'étant pas explicitement nommé dans l'article ni dans le communiqué de presse, la TCRPAM assume que l'annonce de ces subventions est en cohérence avec les sommes promises par la mesure 38 du PAG-PPA.

Les organismes communautaires ont reçu, au début mai 2023, une série d'informations concernant l'attribution des financements liés à la mesure 38. Naturellement, ces informations présentaient les modalités de financement et nous avisait explicitement qu'il s'agit d'un financement non récurrent, mais renouvelable sur trois ans. Malaise ; incohérence ? Provenant de Madame Lyne Duquette, Cheffe du Service régional des activités communautaires, ces informations garantissait que le financement serait sous forme d'entente de financement pour activités spécifiques. En d'autres mots ; ça ne s'apparente à ni une « enveloppe » de financement, ni un financement récurrent. De plus, l'information annoncée par Mme Duquette précisait qu'il y avait possibilité de transférer ce financement à la mission globale, sous réserve d'une évaluation des retombées des projets triennaux. Sur cette note, la TCRPAM déplore le profond manque de reconnaissance et de respect envers l'autonomie des OC ciblés par ce financement.

Sur une autre note, il est possible qu'il s'agisse d'une maladroite communication provenant du MSSS et qu'on parle réellement de financement à la mission globale (pour les OC financés par le PSOC). À cet effet, la TCRPAM invite l'équipe PSOC-régional à clarifier l'incohérence soulevée par ces informations divergentes.

Soyons clair et honnête : non seulement qu'il s'avère d'un financement non récurrent, mais il est aussi inadéquat pour répondre aux besoins réels des personnes proches aidantes. Soyons clairs aussi sur la portée des 6 M\$ annoncés. En réalité, il y aura 5.6 M\$ qui sera attribué à des organismes communautaires de base, et pour Montréal seulement, la fourchette se réduit à \$ 1 267 700, répartis sur l'ensemble des groupes communautaires qui offrent des services aux personnes proches aidantes, à défaut de services publics adéquats. Bref, pour Montréal, si les sommes sont réparties de façon équitable entre tous les organismes, on peut s'attendre à un méandre de financement.

À son grand bonheur, la TCRPAM a appris qu'une rencontre avait lieu le 2 juin 2023 pour discuter des modalités de répartition et d'attribution des sommes réservées pour Montréal. La rencontre rassemblait les coordonnatrices en proche aide de chaque CIUSSS montréalais, l'équipe du PSOC-Service régional ainsi que certains regroupements d'organismes privilégiés. Sans plonger dans les détails, un constat commun est ressorti de cette rencontre: il n'y a pas suffisamment d'argent pour répondre ni aux besoins, ni aux nombreux critères imposés par le Ministère de la Santé et des Services sociaux en ce qui a trait la répartition de ce nouveau financement. À cet effet, les regroupements communautaires ont insisté à ce que le Service régional retourne à la planche à découper.

Un autre point est celui où Madame Bélanger mentionne la rôle des organismes communautaires ciblés par ces financements additionnels. Quand on lit dans l'article que vous dites que les organismes communautaires « pourront ainsi intervenir par un soutien psychosocial du proche aidant qui se démarque du rôle des organismes de répit [...] », il nous est crucial de souligner le fait que les organismes font déjà ce travail, depuis très longtemps. La réalité est que les OC remplissent ce rôle, car le Réseau public n'est pas en mesure de le faire. Cette réalité pousse les OC à combler les besoins des personnes citoyennes qui cognent à leurs portes avec les moyens qu'ils disposent. La TCRPAM s'indigne sur cette tendance conservatrice à réduire les OC à des prestataires de services. Madame Bélanger, les OC sont des instances indépendantes qui offrent un accompagnement très proximal, personnalisé et avec une mission de transformation sociale.

À la lumière de ces faits, nous vous invitons fortement à réfléchir au rôle essentiel joué par les OC en proche aide et à des moyens concrets et réels pour les soutenir. La TCRPAM croit que les OC en proche aide méritent d'être adéquatement reconnu et adéquatement financé, à la hauteur de l'impact social qu'ils ont sur leur communauté.

C'est pourquoi, les discours d'investissements servis à toutes les sauces, ça suffit ! Et les effets d'annonce, ça suffit aussi.